

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

8/2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations sportives conformément aux tableaux suivants :

A. Subventions de fonctionnement

CLUB	Discipline	Subvention en €
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	3 000.00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	1 700.00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	12 500.00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	1 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	2 500.00
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	5 400.00
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	2 200.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	3 800.00
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	8 500.00
MONS ATHLETIC CLUB	Football	51 400.00
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	1 000.00
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	2 500.00
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	23 000.00
MONS TENNIS CLUB	Tennis	2 500.00
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	2 500.00
MONS TRIATHLON	Triathlon	650.00
NATATION LOISIR A MONS	Natation loisir	1 500.00
FOOTBALL CLUB DE MONS	Football	30 000.00
PALM	Plongée sous-marine	2 000.00
SAC A POF	Escalade	2 000.00
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	2 000.00
LES CHEYENNES	Majorette	500.00
LES COBRAS	Flag Football	1 000.00
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	900.00
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	900.00
TOTAL		165 450.00

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

- 70 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 30 % après transmission, par chaque club, de son bilan de fin de saison.

B. Monitorat technique

CLUB	Subvention en €
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	2 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	11 500.00
GYM MONS	5 600.00
JUDO CLUB MONSOIS	10 000.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	8 300.00
MONS ATHLETIC CLUB	39 000.00
MONS TENNIS CLUB	7 500.00
MONS TRIATHLON	2 000.00
NATATION LOISIR A MONS	2 000.00
SAC A POF	800.00
TOTAL	89 200.00

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

Par ailleurs, pour les mois de septembre à décembre 2014, les subventions pourront être versées à titre exceptionnel sur l'année 2015, au compte nature 6748, article fonctionnel 92414, de la manière suivante :

Bénéficiaires	Subventions
KARATE SHOTOKAN	2677.80 €
GYM MONS	3294.44 €
JUDO CLUB	3274.59 €
ECOLE DE TAEKWONDO	1051.20 €
NAGER A MONS	288.00 €
MONS ATHLETIC CLUB	3679.64 €
MONS TENNIS CLUB	1286.80 €

C. Subvention exceptionnelle de projets ou d'équipements

CLUB	Nature	Subvention en €
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Pour l'organisation de 2 Galas	4 000.00
SAC A POF	Pour l'organisation d'une compétition	1 600.00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Pour l'organisation d'un gala de boxe éducative et d'un gala de boxe amateurs	2 100.00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pour l'organisation du « tournoi Marcel DERIEPPE »	500.00
TOTAL		8 200.00

Ces subventions seront versées sur présentation des factures - correspondant à ces équipements ou manifestations - acquittées par les clubs.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour (Mme DA CONCEIÇÃO ne prend pas part au vote) ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. COPIN, Mme BAUDOIN et M. DECLERCQ.